

La Mare aux Canards

Jusqu'à plus soif

Sénateur-maire centriste de Saint-Flour (Cantal), Pierre Jarlier est un supporteur des marchands d'eau. Mais il a bu la tasse, le 7 juillet. Ce jour-là, le Conseil constitutionnel a retoqué un article de la loi qu'il avait fait voter en vue d'assurer l'égalité public-privé. Car, depuis 1995, une mesure prise par Henri Emmanuelli, président PS du conseil général des Landes, met en transe les distributeurs privés. Elle prévoit la distribution de subventions départementales aux seules communes landaises dotées d'un réseau aquatique public.

Attaquée deux fois au Conseil d'Etat, la décision a été validée deux fois (en 2003 et 2005). Puis, en 2006, à l'occasion de la loi sur l'eau, Jarlier a fait voter un amendement visant à interdire ce type de soutien « discriminatoire ». Et s'est pris, finalement, le bouillon au Conseil constitutionnel.

C'est dur de voir ainsi bafouée sa soif d'égalité.

Tous droits réservés : Canard Enchaîné

924250F07040EE05906409220C0041B68728F658025B3717149BB31